**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Quinzième session**

**En ligne**

**14 – 19 décembre 2020**

**Informations générales**

1. **Quinzième session du Comité intergouvernemental**
2. La quinzième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se tiendra entièrement en ligne du 14 au 19 décembre 2020. Les sessions quotidiennes auront lieu de 13 h 30 à 16 h 30 (heure de Paris). Veuillez noter que Paris a une heure d'avance sur l'heure de Greenwich (GMT+1).
3. Le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est constitué de vingt-quatre représentants des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, élus par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

Le Comité intergouvernemental est actuellement composé comme suit :

Groupe I : Pays-Bas, Suède, Suisse.

Groupe II : Azerbaïdjan, Tchéquie, Pologne.

Groupe III : Brésil, Jamaïque, Panama, Pérou.

Groupe IV : Chine, Japon, Kazakhstan, République de Corée, Sri Lanka.

Groupe V (a) : Botswana, Cameroun, Côte d’Ivoire, Djibouti, Rwanda, Togo.

Groupe V (b) : Arabie saoudite, Koweït, Maroc.

Les membres élus du Bureau du Comité([décision 14.COM 21](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/21)) sont :

Présidente :

S. Exc. Mme Olivia Grange (Jamaïque)

Vice-présidents :
Pays-Bas, Azerbaïdjan, Chine, Djibouti et Koweït

Rapporteur :
Remplacement nécessaire (point 3)

***Page Internet***

1. Toutes les informations pertinentes pour la quinzième session du Comité, y compris la page d'inscription, la liste préliminaire des participants, l'ordre du jour et le calendrier provisoires ainsi que tous les autres documents relatifs à la réunion sont disponibles sur la page Internet correspondante à l'adresse : <https://ich.unesco.org/fr/15com> Pendant les six jours de session du Comité, les participants pourront accéder en ligne à la retransmission des débats, sur cette même page.

***Documents***

1. Les documents correspondant aux points inscrits à cet ordre du jour ont été publiés sur le site Internet de la Convention le 16 novembre 2020 dans les deux langues de travail du Comité (anglais et français) conformément à la date limite statutaire. Si vous ne parvenez pas à télécharger les documents, vous pouvez envoyer un courriel au Secrétariat de la Convention à l’adresse : ichmeetings@unesco.org.

***Inscription***

1. Il est vivement conseillé à tous les participants, délégués, observateurs et à tous ceux qui souhaitent assister à la quinzième session du Comité de s'inscrire **au plus tard le 10 décembre 2020**. Cela laissera suffisamment de temps pour traiter toutes les informations pertinentes et garantir que toutes les dispositions en ligne sont prises avant l'ouverture de la session.

Merci de remplir le **formulaire d’inscription** **en ligne** à l’adresse : <https://ich.unesco.org/fr/registration-001150>

1. À l’approche du début de la réunion, le Secrétariat contactera les membres du Comité, les États parties, les centres de catégorie 2 et le Forum des ONG-PCI pour déterminer lesquels des participants inscrits devraient recevoir un lien actif leur permettant de prendre la parole pendant la réunion (cf. « Participants actifs » ci-dessous pour plus d'informations). Tous les autres participants peuvent suivre la retransmission en ligne.
2. **Déroulement en ligne**
3. Alors que les informations communiquées précédemment favorisaient une autre plateforme en ligne, le changement récent dans l’accord administratif autorise l’Organisation à utiliser Zoom pour les réunions statutaires en ligne. La quinzième session de la réunion aura donc lieu en ligne sur la plateforme Zoom et sera retransmise simultanément sur la page Internet de la réunion (<https://ich.unesco.org/fr/15com>).

***Configuration technique et dépannage***

1. Il est recommandé aux participants de vérifier à l'avance leur configuration informatique, pour pouvoir suivre la réunion de manière optimale. À cet égard, les participants devraient :
	1. Assister à la session sur un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau (et non sur un téléphone ou une tablette).
	2. Privilégier l’utilisation d’une connexion à Internet filaire.
	3. Utiliser si possible un casque équipé d’un microphone.
	4. Télécharger Zoom (gratuit) avant la réunion via le Centre de téléchargement de Zoom : <https://zoom.us/download>
	5. Se connecter avec 60 minutes d’avance le premier jour de la réunion.
2. Quand vous vous joignez à la réunion pour la première fois, cliquez sur « Tester le son et le micro » et suivez les instructions. Une fois que vous avez rejoint la réunion, vous serez dans la « salle d’attente/ le lobby » jusqu’à ce que l’hôte vous laisse entrer dans la réunion. Veuillez noter que cela peut prendre un certain temps le premier jour de la réunion en raison du nombre de participants.
3. Vous devez accepter « accéder au micro » et « accéder à la caméra ». Le micro et la vidéo, qui se situent dans le bas de l’écran à gauche sont allumés lorsqu’aucune bande rouge ne les traversent. Les micros des participants doivent être mis en sourdine à tout moment, sauf lorsque la Présidente invite à prendre la parole.
4. Si vous rencontrez des difficultés techniques pendant la réunion, il est conseillé d'essayer d'abord de quitter et de réintégrer la réunion ou de vous connecter avec un autre navigateur. Vous pouvez également contacter le service d’assistance dont les coordonnées seront bientôt disponibles sur le site Internet de la Convention de 2003.

***Participants actifs***

1. Le système Zoom peut compter jusqu’à 500 participants actifs. Les participants actifs peuvent prendre la parole pendant le débat et intervenir en utilisant la caméra/le microphone. Tous les autres participants peuvent suivre la retransmission en ligne sur la page Internet de l'événement. Après la date limite d'inscription (10 décembre 2020), le Secrétariat contactera les États, les ONG et les centres de catégorie 2 pour attribuer les connexions actives. Chaque État partie obtiendra une connexion active, les membres du Comité en recevant deux. De plus, les États soumissionnaires qui ont des dossiers de candidature examinés dans le cadre du point 8 peuvent bénéficier d’une connexion active supplémentaire. Le Forum des ONG-PCI recevra une connexion active par région et chaque centre de catégorie 2 recevra une connexion active. Des connexions supplémentaires pourront être fournies sur demande et en fonction de la disponibilité.

***Identification des intervenants***

1. Tous les participants sont tenus de se nommer lorsqu'ils rejoignent la réunion. Il est recommandé aux participants d'utiliser les formats ci-dessous afin d’être facilement identifiés par la Présidente. Les participants n’utilisant pas les formats suivants seront invités à s’identifier à nouveau en quittant la réunion et en la réintégrant.

Si vous représentez un membre du Comité :

**CM-Pays (nom de famille)**

Si vous représentez un État partie qui n'est pas membre du Comité :

**SP-Pays (nom de famille)**

Si vous représentez un État non partie à la Convention :

**SNP-Pays (nom de famille)**

Si vous représentez une ONG :

**NGO- (nom de famille)**

Si vous représentez un centre de catégorie 2 :

**C2C-Nom du centre (nom de famille)**

***Prise de parole***

1. Les participants disposant d’une connexion active peuvent demander à prendre la parole en appuyant sur le bouton pour lever la main, ce qui affichera une main bleue à côté du nom du participant. Ce bouton se trouve en bas de la liste des participants.

La main bleue levée signalera à la Présidente qu’un participant souhaite prendre la parole et celui-ci sera ajouté à la liste des intervenants. Lorsque la Présidente demande à un participant de prendre la parole, il devra remettre son micro en marche en cliquant sur le bouton du micro en bas à droite. Idéalement, si leur connexion Internet le permet, les participants doivent également utiliser leur vidéo. Une fois leur intervention terminée, les participants doivent remettre leur micro en sourdine afin d’éviter les bruits de fond.

***Fenêtre de discussion***

1. La fenêtre de discussion est située dans le coin inférieur droit de votre écran. Elle peut être utilisée pour signaler un problème technique au Secrétariat. Elle peut également être utilisée par les participants souhaitant signaler une **motion d'ordre**. Dans ce cas, le participant doit lever la main pour indiquer qu’il souhaite prendre la parole et taper « Motion d’ordre » dans la fenêtre de discussion. La fenêtre de discussion ne doit pas être utilisée pour soumettre des amendements. Ceux-ci doivent être envoyés par courrier électronique à l’adresse :
ICH-amendments@unesco.org
2. **Inscriptions sur les listes et registre de la Convention et demandes d'assistance internationale (points 8.a, 8.b, 8.c et 8.d)**

***Programme***

1. Conformément au calendrier provisoire soumis au Comité par le Bureau ([décision 15.COM 4.BUR 2](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/15.COM%204.BUR/2)), le Comité doit examiner les candidatures pour inscription sur les listes (points 8.a et 8.b), les propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde (point 8.c) et les demandes d'assistance internationale supérieures à 100 000 dollars des États-Unis (point 8.d) du mardi 15 décembre au vendredi 18 décembre 2020.
2. Afin de faciliter la participation des délégations concernées, un calendrier provisoire, avec des créneaux horaires approximatifs, est joint en annexe au présent document, à des fins d'information et d'organisation. Ce calendrier provisoire est également disponible sur la page Internet de la réunion (<https://ich.unesco.org/fr/15com>). Conformément à la [décision 14.COM 18](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/18), les candidatures du cycle 2020 seront examinées par le Comité dans l'ordre alphabétique en anglais en commençant par les dossiers des États dont le nom commence par la lettre Q, et ce pour chacun des quatre sous-points 8.a à 8.d. Veuillez noter que les horaires et l'ordre des candidatures sont susceptibles de changer en fonction des débats du Comité. Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter le Secrétariat à l’adresse ichmeetings@unesco.org.

***Amendements* et demandes de débat**

1. En ce qui concerne les autres points à l'ordre du jour de la quinzième session, les amendements aux projets de décision peuvent être soumis par les membres du Comité à l’adresse ICH-amendments@unesco.org, en utilisant le formulaire approprié, disponible en anglais et en français sur la page Internet de la réunion (<https://ich.unesco.org/fr/15com>). Bien que les membres du Comité aient le droit de déposer un amendement à tout moment jusqu'à ce que la décision soit prise, les membres du Comité sont encouragés à soumettre des amendements dès que possible, le cas échéant. La soumission des propositions d'amendements **avant le début de la session ou au moins la veille de l'examen du point concerné** faciliterait grandement l'organisation des débats, compte tenu du fait que la session se déroulera en ligne.
2. En outre, afin d'assurer une gestion efficace du temps et pour faciliter l'organisation des débats sur les dossiers de candidature, le Comité souhaitera peut-être appliquer la même méthode de travail que les années précédentes : toutes les décisions concernant les candidatures pour inscription sur les listes, les demandes d’assistance internationale et les propositions d’inscription au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde seraient alors adoptées sans débat, à moins qu’un membre du Comité ne souhaite soulever un point particulier. À cette fin, les membres du Comité qui souhaitent débattre ou proposer des amendements à un projet de décision sont invités à en informer le Secrétariat avant la première réunion du Bureau **d'ici le mardi 15 décembre à 10 heures (heure de Paris) en envoyant un courriel à** **ichmeetings@unesco.org****.** Le Bureau établira la liste des dossiers de candidature à débattre et adaptera l'ordre du jour en conséquence.
3. Nonobstant cette méthode de travail proposée, l’ouverture d'un débat sur tout dossier de candidature pendant la session reste la prérogative de tous les membres du Comité.

***Interventions des États soumissionnaires***

1. Lors des débats du Comité sur chaque candidature, proposition ou demande, les États soumissionnaires ne peuvent prendre la parole que pour fournir des informations en réponse aux questions posées par les membres du Comité (article 22.4 du Règlement intérieur du Comité).
2. Une fois qu'une décision a été prise par le Comité, le ou les États soumissionnaires concernés peuvent être invités par la Présidente à prononcer un discours, à montrer une courte vidéo ou une combinaison des deux. Quel que soit le format de l'intervention, les États soumissionnaires disposeront d'un total de deux minutes. Dans le cas des candidatures plurinationales, la durée des interventions (discours d'un ou plusieurs États et/ou vidéo) ne dépassera pas non plus deux minutes au total. L'État coordinateur de la candidature est invité à fixer à l'avance l'ordre et le format des interventions qui seront faites. En raison du raccourcissement de la session et de la nécessité d’allouer un temps suffisant à tous les dossiers, la coopération des États soumissionnaires pour respecter cette contrainte temporelle serait appréciée.
3. Les États soumissionnaires souhaitant qu'une courte vidéo soit diffusée sont invités à l'envoyer au format mp4 au Secrétariat **avant le 11 décembre 2020** via un système de transfert de fichiers à l’adresse ichmeetings@unesco.org, avec copie à M. Hugues Sicard (h.sicard@unesco.org).
4. **Le vote à bulletin secret**
5. Dans le cadre du point 10 sur l’établissement de l'Organe d'évaluation pour le cycle 2021, le Comité est invité à nommer trois nouveaux membres de l'Organe d'évaluation conformément à la section B de l'article 39 du Règlement intérieur du Comité. À cet effet, un vote au scrutin secret sera organisé. Les candidats ont été proposés par les États parties par l’intermédiaire du Président de chaque groupe électoral. La liste des candidats se trouve à l'annexe 2 du document [LHE/20/15.COM/10 Rev](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-15.COM-10.Rev-FR.docx).

***Dispositions logistiques pour l'élection***

1. D’après le calendrier provisoire, le point 10 sera ouvert le lundi 14 décembre. À ce moment, deux volontaires pouvant être physiquement présents à Paris pour faire office de scrutateurs seront identifiés. Le vote aura lieu au Siège de l'UNESCO à Paris le mardi 15 décembre de 11h00 à 12h30 dans la Salle III, selon le calendrier de vote suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure du vote | Membres du Comité | Heure du vote | Membres du Comité |
| 11h00 – 11h05 | Azerbaïdjan | 11h40 – 11h45 | Maroc |
| 11h00 – 11h05 | Botswana | 11h40 – 11h45 | Pays-Bas |
| 11h05 – 11h10 | Brésil | 11h45 – 11h50 | Panama |
| 11h10 – 11h15 | Cameroun | 11h50 – 11h55 | Pérou |
| 11h10 – 11h15 | Chine | 11h50 – 11h55 | Pologne |
| 11h15 – 11h20 | Côte d’Ivoire | 11h55 – 12h00 | République de Corée |
| 11h20 – 11h25 | Tchéquie | 12h00 – 12h05 | Rwanda |
| 11h20 – 11h25 | Djibouti | 12h00 – 12h05 | Arabie saoudite |
| 11h25 – 11h30 | Jamaïque | 12h05 – 12h10 | Sri Lanka |
| 11h30 – 11h35 | Japon | 12h10 – 12h15 | Suède |
| 11h30 – 11h35 | Kazakhstan | 12h15 – 12h20 | Suisse |
| 11h35 – 11h40 | Koweït | 12h20 – 12h25 | Togo |

1. Les deux scrutateurs, et des membres du Secrétariat seront présents pendant la période de vote et le dépouillement des bulletins. Au moment du vote, les membres du Comité recevront une enveloppe et des bulletins de vote, un pour chaque siège vacant, portant les noms de tous les candidats de ce groupe électoral. Chaque membre du Comité votera en encerclant les noms des candidats pour lesquels il souhaite voter. L'absence de bulletin de vote dans l'enveloppe sera considérée comme une abstention.
2. Si deux candidats ou plus obtiennent le même nombre de voix, il y aura un second scrutin secret réservé aux candidats ayant obtenu le même nombre de voix. Si tel est le cas, la date et l'heure du deuxième vote seront annoncées au cours de la session. Bien que le calendrier provisoire prévoie l’annonce des résultats définitifs au cours de l’examen du point 10 le samedi 19 décembre 2020, la Présidente peut décider, en consultation avec le Bureau, d’annoncer les résultats plus tôt une fois que le décompte des voix est finalisé et de compléter le point 10.

***Identification des représentants***

1. L'élection ayant lieu à Paris au Siège de l'UNESCO, toutes les délégations doivent avoir un représentant qui peut être physiquement présent à Paris pour voter. Au moment du vote, il sera demandé à cette personne de présenter une pièce d'identité (c’est à dire le badge de l’UNESCO) identifiant clairement la délégation qu'elle représente et de signer la liste d’émargement.
2. Les délégations n’ayant pas de représentant en France peuvent désigner un individu de leur choix basé en France, ayant le droit de vote (à l’exception des personnes qui représentent déjà un autre État du Comité). Les lettres d’accréditation doivent suivre la pratique habituelle, à savoir qu’elles doivent être signées par le Chef d’Etat, le Chef du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères. Cette lettre doit être envoyée électroniquement avant le **14 décembre 2020** à l’adresse ichmeeting@unesco.org. Lors du vote, le représentant doit également présenter une copie de cette lettre avec sa pièce d'identité personnelle, et signer la liste d’émargement.
3. **Presse et médias**
4. Les ressources pour la presse sont disponibles sur une [page Internet dédiée](https://ich.unesco.org/fr/press-resources-01149), avec le dossier de presse du 15.COM. Un point de presse en ligne aura lieu à 16h45 (heure de Paris) le mardi 15 décembre 2020 et sera ouvert à tous les médias intéressés. Une autre session est prévue à 16h45 (heure de Paris) le vendredi 18 décembre 2020. . Pour plus d'informations, les journalistes peuvent contacter Mme Lucia Iglesias(l.iglesias@unesco.org) et M. Roni Amelan (r.amelan@unesco.org).
5. **Questions/Réponses**

|  |  |
| --- | --- |
| **AVANT LA RÉUNION** |  |
| **Dois-je m'inscrire avant la réunion ?** | Tous les participants sont encouragés à s'inscrire dès que possible. L'inscription doit se faire en ligne à l’adresse : <https://ich.unesco.org/fr/registration-001150>Les participants sont priés de s'inscrire avant le **10 décembre 2020**. Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de votre inscription, veuillez contacter le Secrétariat à l’adresse ichmeetings@unesco.org |
| **Qu'est-ce qu'une « connexion active » ?** | Une connexion active est destinée aux participants qui ont besoin de prendre la parole pendant le débat. Ils peuvent intervenir dans la réunion en utilisant la caméra/le microphone. |
| **PENDANT LA RÉUNION** |  |
| **Combien de personnes peuvent participer à la réunion ?** | Le nombre de participants actifs en ligne qui peuvent prendre la parole est limité à 500.Le nombre des personnes pouvant suivre la retransmission en ligne n’est pas limité. |
| **Si je suis inscrit, pourrai-je prendre la parole lors de la réunion ?** | La priorité est accordée aux membres du Comité, puis aux observateurs (États parties, États non parties, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales, etc.)Pour l'adoption des décisions, seuls les membres du Comité peuvent intervenir. Toutefois, conformément à l'article 22.4, pour l'adoption de décisions concernant les candidatures, les propositions et les demandes, les États soumissionnaires, qu'ils soient ou non membres du Comité, ne prennent la parole que pour fournir des informations en réponse aux questions posées par les membres du Comité. |
| **Comment puis-je soumettre un amendement ?** | Envoyez votre amendement à l'avance et dès que possible à l’adresse ICH-amendments@unesco.org, en indiquant les noms des co-sponsors. Veuillez ne pas soumettre d'amendements via la fenêtre de discussion pendant la réunion. |
| **Comment puis-je soulever une motion d’ordre ?** | Les États souhaitant déposer une motion d’ordre doivent lever la main et écrire « Motion d’ordre » dans la fenêtre de discussion. |
| **Quand les fichiers de mon pays seront-ils présentés ?** | Un calendrier provisoire, avec des créneaux horaires approximatifs, est joint en annexe au présent document, à des fins d'information et d'organisation. Ce calendrier provisoire est également disponible sur la page Internet de la réunion (<https://ich.unesco.org/fr/15com>). |
| **Sera-t-il possible de présenter une vidéo ou de parler après une inscription ?** | Oui, un maximum de 2 minutes sera accordé pour une vidéo et/ou un discours.Envoyez la vidéo (au format MP4) via un système de transfert de fichiers (tel que http://WeTransfer.com) avant le **11 décembre** à l’adresse ichmeetings@unesco.org, avec copie à h.sicard@unesco.orgRemarque : la vidéo pourra être diffusée et/ou le discours prononcé une fois l'inscription validée par la Présidente. |
| **Quand et où l'élection aura-t-elle lieu ?** | Le vote aura lieu au Siège de l'UNESCO à Paris le mardi 15 décembre de 11 h 00 à 12 h 30 dans la Salle III sur une base préprogrammée. |
| **APRÈS LA RÉUNION** |  |
| **Où trouver les enregistrements de la réunion ?** | Les enregistrements de la réunion seront mis en ligne sur le site Internet de l'événement une fois l'événement terminé et dès qu'ils seront disponibles. |

**Annexe 1 : Point 8 : Rapport de l’Organe d’évaluation sur ses travaux en 2020**

**Ordre indicatif des dossiers examinés dans le cadre des points 8.a, 8.b, 8.c et 8.d**

*Conformément à la* [*décision 14.COM 18*](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/18)*, les candidatures du cycle 2020 seront examinées par le Comité dans l'ordre alphabétique en anglais en commençant par les dossiers des États dont le nom commence par la lettre Q, et ce pour chacun des quatre sous-points 8.a à 8.d.*

*Les créneaux horaires approximatifs sont communiqués à des fins d'information et d'organisation uniquement et pour faciliter la participation des délégations concernées, compte tenu du fait que la session se déroule en ligne. Les horaires et l'ordre des candidatures sont susceptibles de changer en fonction des débats du Comité.*

*Pour toute question, veuillez contacter le Secrétariat à l’adresse* *ichmeetings@unesco.org**.*

**Mardi 15 décembre 2020**

**Point 8.a - Examen des candidatures pour inscription sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative(heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 14 h 50 | Colombie (-6 h) | Les connaissances et techniques traditionnelles associées au vernis de Pasto mopa-mopa de Putumayo et Nariño | 15.COM 8.a.1 |
| Géorgie (+3 h) | La culture du blé en Géorgie, culture et utilisation d’espèces endémiques et de variétés locales de blé en Géorgie | 15.COM 8.a.2 |
| Égypte (+1 h) | Le tissage à la main en Haute-Égypte (Sa’eed) | 15.COM 8.a.3 |
| Namibie (+1 h) | Les connaissances et les savoir-faire musicaux ancestraux d’Aixan /gâna/ob #ans tsî //khasigu | 15.COM 8.a.4 |

**Point 8.b - Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative(heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 15 h 45 | République de Corée (+8 h) | Le Yeondeunghoe, fête des lanternes en République de Corée | 15.COM 8.b.1 |
| Roumanie (+1 h) | Les groupes de musique traditionnelle de Roumanie | 15.COM 8.b.2 |
| Arabie saoudite (+2 h) | Les connaissances et les pratiques liées à la culture du café Khawlani | 15.COM 8.b.3 |
| Arabie saoudite, Koweït (+2 h) | Le tissage traditionnel Al Sadu | 15.COM 8.b.4 |
| Serbie | La fabrication de la poterie de Zlakusa, poterie au tour manuel dans le village de Zlakusa | 15.COM 8.b.5 |

**Mercredi 16 décembre 2020**

**Point 8.b - Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (suite)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative(heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 13 h 30 | Singapour (+7 h) | La culture des hawkers à Singapour, les pratiques culinaires et de restauration en communauté dans un contexte urbain multiculturel | 15.COM 8.b.6 |
| Espagne | Les chevaux du vin | 15.COM 8.b.7 |
| Suisse, France | Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art | 15.COM 8.b.8 |
| Tunisie | La pêche à la charfiya aux îles Kerkennah | 15.COM 8.b.9 |
| Émirats arabes unis (+3 h) | Al aflaj, système traditionnel d’irrigation aux EAU, traditions orales, connaissances et savoir-faire liés à sa construction, à son entretien et à la distribution équitable de l’eau | 15.COM 8.b.10 |
| À partir de14 h 15 | Émirats arabes unis, Oman (+3 h) | La course de dromadaires, pratique sociale et patrimoine festif associés aux dromadaires | 15.COM 8.b.11 |
| Zambie (+ 1h) | La danse budima | 15.COM 8.b.12 |
| Algérie, Mauritanie, Maroc, Tunisie (jusqu'à -1 h) | Les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous | 15.COM 8.b.14 |
| Argentine (-4 h) | Le chamamé | 15.COM 8.b.15 |
| Azerbaïdjan (+3 h) | Le Nar Bayrami, fête traditionnelle de la grenade et sa culture | 15.COM 8.b.16 |
| À partir de 15 h 00 | Azerbaïdjan, Iran (République islamique d'), Turquie, Ouzbékistan (jusqu'à +4 h) | L’art de la miniature | 15.COM 8.b.17 |
| Bangladesh (+5 h) | L’art traditionnel de la broderie nakshi kantha | 15.COM 8.b.18 |
| Bosnie-Herzégovine | La tradition du concours de fauchage d’herbe à Kupres | 15.COM 8.b.19 |
| Cambodge (+6 h) | Le kun lbokator | 15.COM 8.b.20 |
| Chine (+7 h) | Le taijiquan | 15.COM 8.b.21 |
| À partir de 15 h 45 | Chine, Malaisie (+7 h) | La cérémonie Ong Chun/Wangchuan/Wangkang, les rituels et les pratiques associées pour entretenir le lien durable entre l’homme et l’océan | 15.COM 8.b.22 |
| Croatie | Les fêtes de la Saint-Tryphon et le kolo (danse en cercle) de la Saint-Tryphon, traditions des Croates de la baie de Kotor vivant en République de Croatie | 15.COM 8.b.23 |
| Tchéquie | La fabrication artisanale de décorations d'arbres de Noël en perles de verre soufflé | 15.COM 8.b.25 |
| République populaire démocratique de Corée (+8 h) | La coutume du costume coréen en République populaire démocratique de Corée | 15.COM 8.b.26 |
| Finlande (+1 h) | La culture du sauna en Finlande | 15.COM 8.b.27 |

**Jeudi 17 décembre 2020**

**Point 8.b – Examen des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité (suite)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative (heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 13 h 30 | France, Belgique, Luxembourg, Italie | L’art musical des sonneurs de trompe, une technique instrumentale liée au chant, à la maîtrise du souffle, au vibrato, à la résonance des lieux et à la convivialité | 15.COM 8.b.28 |
| Hongrie | La tradition de la fabrication de poteries en Hongrie | 15.COM 8.b.29 |
| Indonésie, Malaisie (jusqu’à +7 h) | Le pantun | 15.COM 8.b.30 |
| Iran (République islamique d’), Arménie (jusqu’à +3 h) | Le pèlerinage au monastère de l’apôtre Saint Thaddée | 15.COM 8.b.31 |
| Iran (République islamique d’), République arabe syrienne (jusqu’à +2 h 30) | La fabrication et la pratique de l’oud | 15.COM 8.b.32 |
| À partir de 14 h 15 | Iran (République islamique d’), Tadjikistan (jusqu’à +4 h) | La cérémonie du mehregân | 15.COM 8.b.33 |
| Italie, France | L’art de la perle de verre | 15.COM 8.b.34 |
| Japon (+8 h) | Les savoir-faire, les techniques et les connaissances traditionnels liés à la conservation et à la transmission de l’architecture en bois au Japon | 15.COM 8.b.35 |
| Kazakhstan (+5 h) | L’ortéké, un art traditionnel kazakh de performance musicale avec des marionnettes | 15.COM 8.b.36 |
| Kazakhstan, Kirghizistan, Turquie (jusqu’à +5 h) | Le jeu traditionnel d’intelligence et de stratégie : Togyzqumalaq, Toguz Korgool, Mangala/Göçürme | 15.COM 8.b.37 |
| À partir de 15 h 00 | Malawi, Zimbabwe (+1 h) | L’art de fabriquer et de jouer la mbira/sanza, lamellophone traditionnel au Malawi et au Zimbabwe | 15.COM 8.b.38 |
| Malte | Le ftira, art culinaire et culture du pain plat au levain à Malte | 15.COM 8.b.39 |
| Oman (+3 h) | Le khanjar, connaissance de pratiques culturelles et sociales | 15.COM 8.b.40 |
| Paraguay (-4 h) | Les pratiques et connaissances traditionnelles liées au terere, boisson guaraní ancestrale au Paraguay, dans la culture du pohã ñana | 15.COM 8.b.41 |
| Pologne, Biélorussie (jusqu'à +2 h) | La culture apicole dans les arbres | 15.COM 8.b.42 |

**Point 8.c - Examen des propositions au Registre de bonnes pratiques de sauvegarde**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative (heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 15 h 55 | Albanie | Le Festival folklorique national de Gjirokastra (NFFoGj), 50 ans de meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine immatériel albanais | 15.COM 8.c.1 |
| France | La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation, un modèle de sauvegarde du patrimoine | 15.COM 8.c.2 |
| Allemagne, Autriche, France, Norvège, Suisse | Les techniques artisanales et les pratiques coutumières des ateliers de cathédrales, ou « Bauhütten », en Europe, savoir-faire, transmission, développement des savoirs, innovation | 15.COM 8.c.3 |
| Grèce (+1 h) | La caravane polyphonique, recherches, sauvegarde et promotion du chant polyphonique de l’Épire | 15.COM 8.c.4 |

**Vendredi 18 décembre 2020**

**Point 8.d - Examen des demandes d'assistance internationale**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Heure approximative (heure de Paris) | État soumissionnaire(décalage horaire avec Paris, le cas échéant) | Candidature | Projet de décision |
| À partir de 13 h 40 | République centrafricaine | Le renforcement des capacités pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel immatériel en Centrafrique | 15.COM 8.d.1 |
| Malawi (+1 h) | La sauvegarde de la ludodiversité du Malawi par l’éducation non formelle et la transmission par les communautés | 15.COM 8.d.2 |